



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 06005

Numéro SIREN : 789 400 868

Nom ou dénomination : ACTI-CE

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2016 sous le numéro de dépôt A2016/007070



4704583

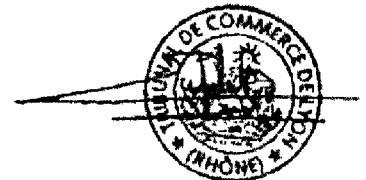
7070

**Dénomination :** ACTI-CE  
**Adresse :** 1 rue du Docteur Pierre Fleury Papillon 69100  
Villeurbanne -FRANCE-

**n° de gestion :** 2012B06005  
**n° d'identification :** 789 400 868

**n° de dépôt :** A2016/007070  
**Date du dépôt :** 08/03/2016

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du  
30/12/2015



4704583

**ACTI-CE**  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 20 000 euros  
Siège social : 1 Rue du Dr Pierre Fleury Papillon  
69100 VILLEURBANNE

---

789 400 868 RCS Lyon

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 DECEMBRE 2015**

Le 30 Décembre 2015, à 11 Heures, les associés de la Société ACTI-CE se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par courrier en date du 14 décembre 2015.

Sont présents :

- SARL Christophe LEFEVRE, représentée par son gérant Christophe LEFEVRE, détenteur de dix actions à droit de vote double, ci 10 actions.
- Michel DUBOIS, détenteur de dix actions à droit de vote double, ci 10 actions,
- SARL Groupe ACTICONSEIL, représentée par son cogérant Jean Christophe CARREL, détenteur de trente et une actions à droit de vote double, ci 31 actions.
- EURL HUMANOVA, représentée par son Gérant Bastien LARCHER détenteur de quarante-neuf actions ordinaires, ci 49 actions

Total des actions des associés présents - ou représentés : 100 actions sur les 100 actions composant le capital

Michel DUBOIS préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Christophe LEFEVRE est désigné comme secrétaire.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;

- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- le rapport de gestion du Président de l'exercice clos le 30 Juin 2015.
- approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 Juin 2015 et quitus au Président.
- affectation des résultats de l'exercice clos le 30 Juin 2015.
- Nomination Commissaire aux Comptes Titulaire.
- Nomination Commissaire aux Comptes Suppléant.
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- questions diverses

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2015 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2015, lesquels font apparaître un bénéfice de 61 842.00 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 61 842 euros de la manière suivante :

Réserve légale : 1 900 euros.

Dividendes : 25 000 euros

Autres Réserves : 34 942 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte des dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

**NEANT**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale, propose le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Jean AMBIAUX, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale, propose le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, le Cabinet GRANT THORTON, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne pouvoir à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement aux décisions adoptées

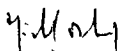
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président de l'Assemblée**

**Michel DUBOIS**



**Le Secrétaire**

**Christophe LEFEVRE**

